



Tromperie de l'agence immobilière (?)

Par **lefaf**, le **07/03/2008** à **18:08**

bonjour

voilà j'ai acheté un terrain dans un lotissement par une agence immobilière.

mais voilà à l'ouverture des travaux le terrain en question était en fait une ancienne mare entièrement remblayée. Ce qui change tout au niveau des travaux pour les fondations qui devaient être classiques, et que je me retrouve à faire des fondations avec des micro pieux etc... et que du coup n'est plus le même coût.

Mon agent ne veut rien entendre quand je lui dis que j'aurais dû être informé sur la nature du terrain avant pour accepter ou pas mon achat.

Mais il me dit que du moment qu'il est constructible et que la mare est mentionnée partout (géomètre, mairie) que c'était à moi de me renseigner auprès de tous les documents. Je lui ai dit comme je passais par un professionnel je pense que je devais mener une "enquête".

A-t-il eu tromperie ?

Est-il dans son droit ?

p.s. dans l'acte notarial rien ne figure sur l'état du terrain.

merci et j'attends impatiemment vos réponses.

cordialement.